

Entrée en vigueur prochaine du nouvel étiquetage nutritionnel de la FDA [États-Unis]

Le **1^{er} janvier 2020**, les entreprises dont les ventes annuelles totales dépassent 10 M\$ (ensemble des ventes, et non seulement celles effectuées aux Etats-Unis) devront respecter les **nouvelles exigences de l'étiquetage nutritionnel des aliments relevant de la compétence de la FDA** (cf. [newsletter de juin 2018](#)). Les autres entreprises ont jusqu'au 1^{er} janvier 2021 pour se mettre en conformité (1^{er} juillet 2021 pour certains produits sucrés tels que le miel).

Il existe toutefois des **exemptions** pour les petites entreprises (moins de 100 équivalents temps-plein) qui commercialisent **annuellement aux Etats-Unis moins de 100 000 unités** : cette exemption doit faire l'objet d'une demande annuelle à la FDA.

Une [page dédiée](#) sur le site de la FDA présente les nouvelles exigences et permet de consulter, à titre d'exemples, [différents modèles d'étiquettes](#). De nombreux [documents d'orientation](#) pour l'industrie sont également disponibles.

L'entrée en vigueur de ces dispositions (initialement prévue au 26 juillet 2018 dans le [règlement](#) publié en mai 2016) ayant été repoussée, la FDA considère que l'industrie a disposé de suffisamment de temps pour s'adapter et pourrait s'avérer particulièrement vigilante lors de ses contrôles, notamment à l'importation.

Pour mémoire, [l'étiquetage des viandes et ovoproduits relève](#) (sauf exceptions) **de la compétence du Service d'inspection de la sécurité sanitaire des aliments (FSIS)** du ministère américain de l'agriculture (USDA). Celui-ci autorise toutefois les industriels à utiliser dès à présent l'étiquetage nutritionnel imposé par la FDA, sous réserve d'approbation préalable des étiquettes par le FSIS, dans l'attente d'une modification de sa réglementation concernant l'étiquetage pour la rapprocher de celle de la FDA.